



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 13 septembre 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE N° 9 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 26 conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique  
Daidié Jean-Patrick, vice-syndic  
Rothen Barbara, conseillère communale  
Joye Stéphane, conseiller communal  
Rémié Wenceslas, conseiller communal  
Oberson Hubert, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal

**Personnes excusées :**

La séance est présidée par M. Christophe Vienne, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h01. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal du Conseil général.

Le Président excuse l'absence de quatre conseillers généraux, selon liste des présences en fin du document.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 mai 2019.
2. Adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Eparse » - Reprise en considération.
3. Adoption du règlement relatif à distribution d'eau potable.
4. Informations du Conseil communal.

- a) Centre de santé.
  - b) Projet global « école, sports et administration »
    - Information sur le planning.
    - Information sur les infrastructures sportives.
  - c) Autres informations.
5. Réponses aux questions ouvertes du 21 mai 2019.
6. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président passe au premier point de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 mai 2019.**

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et sur demande du Président, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

Le Président passe au point suivant.

### **2. Adoption des statuts et de la clé de répartition de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux – zone de Payerne - STEP régionale « L'Eparse » - Reprise en considération.**

Le Président indique qu'en application de l'article 37 de la loi sur les communes, le Conseil communal demande formellement la reprise en considération de la décision du Conseil général du 6 décembre 2018, lorsque le Conseil général a refusé l'adoption des statuts dits de l'Eparse. Il donne la parole au Conseil communal.

M. Rémy Grether, conseiller communal en charge de l'épuration des eaux, indique qu'il peut comprendre la surprise du Conseil général de cette demande de reconsidération de la décision négative qu'il a prise concernant les statuts et la clé de répartition de l'Eparse. Il explique que le Conseil communal veut reprendre ce dossier pour bien finir son travail. En décembre dernier, lors du refus, il y avait une pression médiatique qui n'était pas favorable au dossier. C'était aussi pour lui le baptême du feu du fait de sa récente élection au Conseil communal. Aujourd'hui, M. Rémy Grether cite le courrier reçu à la commune de la part de M. le Conseiller d'Etat, M. Jean-François Steiert, incitant la commune à accepter les statuts de l'Eparse. Cela est dû au fait que la commune de Montagny est la seule du bassin versant à ne pas avoir accepté les statuts de l'Eparse. Pour reprendre ce dossier, le Conseil communal s'est appuyé sur les conseils du bureau d'ingénieurs RIBI, ce qui fait que M. Thierry Fuchsmann et présent ce soir, pour présenter une nouvelle fois le projet de l'Eparse. Il explique que le Conseil général doit avoir une vision à long terme et non à court terme.

M. Rémy Grether poursuit avec la présentation d'un Powerpoint sur l'excellente qualité des eaux rejetées par le STEP de Montagny dans l'Arbogne, sur les projets de STEP régionales selon les bassins versants, les études de régionalisation et un descriptif des coûts.

M. Rémy Grether poursuit en précisant le coût d'investissement nécessaire pour la mise à la norme de la STEP communale en 2035, soit 6,5 millions de francs. Il s'agit de chiffres validés.

En attendant 2035, il y a des coûts pour le maintien de la STEP communale, ce qui représente environ 1 million de francs en tout.

Le coût d'exploitation actuel de la STEP et de Fr. 79.00 par équivalent/habitant. Ce coût subira une forte hausse à plus de Fr. 120.00 par équivalent/habitant en 2035, après la mise à la norme de la STEP de Montagny en 2035.

En cas de raccordement à l'Eparsse, le coût ne sera pas moins cher à court et moyen terme, mais, à partir de 2030-2035, le coût d'un raccordement à l'Eparsse reviendra moins cher qu'un maintien de la STEP communale.

Il explique qu'un raccordement à l'Eparsse permettra d'économiser sur la taxe des micropolluants, qui nous coûte aujourd'hui Fr. 9.00 par équivalent/habitant.

Une décision favorable de Montagny permettra à la commune de Torny de se raccorder à l'Eparsse, par le biais du collecteur communal de Montagny. Cette commune est en attente de la décision de la commune de Montagny.

M. Rémy Grether explique que la décision de Montagny est attendue par le comité de pilotage de l'Eparsse, pour déterminer le besoin et la réserve de construction de la nouvelle station d'épuration à construire à Payerne.

Il informe que le Service de l'Environnement ne laissera pas la commune de Montagny procéder aux travaux de mise à la norme de la STEP en 2035. La seule solution consistera alors à se raccorder à l'Eparsse, ou à une autre STEP régionale, selon des conditions qui seront très coûteuses du fait que la commune n'aurait pas voulu adhérer à l'Eparsse dès le début.

M. Rémy Grether termine en indiquant que même si une non-adhésion à l'Eparsse permet de faire des économies dans un premier temps, cela ne compensera pas les surcoûts d'un raccordement ultérieur à l'Eparsse ou dans une autre STEP.

M. Rémy Grether donne la parole à M. Thierry Fuchsmann, collaborateur du bureau d'ingénieurs RIBI SA, qui explique les coûts d'entretien de la STEP devenant conséquents avec le temps.

Au terme de l'intervention de M. Thierry Fuchsmann, le Président reprend la parole et ouvre la discussion.

M. François Genetelli, du groupe 7 Villages, indique que son groupe a voulu éclaircir la situation sur le plan financier, sur la base des informations contenues dans le rapport RIBI. Il a comparé le maintien de la STEP de Montagny, d'un coût de Fr. 95.00 par équivalent/habitant à 10 ans et de Fr. 129.00 par équivalent/habitant dès 2030. Un calcul a donc été fait tenant compte de ces coûts jusqu'en 2045.

Il indique ensuite avoir comparé le coût de raccordement à l'Eparsse, devisé à Fr. 99.00 les 10 premières années, ce qui représente Fr. 4.00 de moins si l'on maintient notre STEP. Ensuite, ce coût revient à Fr. 54.00 par équivalent/habitant entre 2030 et 2045.

Si l'on multiplie ces montants, on constate qu'avec un maintien à 2600 équivalents/habitants, l'adhésion à l'Eparsse conduit à un surcoût cumulé de Fr. 104'000.00 entre 2020 et 2029. Cependant, à partir de 2030, la commune de Montagny récupérera Fr. 140'000.00 de différence de coût, et ce seulement pour 2030. Cela signifie que le surcoût payé en trop pendant 10 ans, Fr. 104'000.00, est amorti en un an en 2030 par Fr. 140'000.00.

Si l'on continue le calcul jusqu'en 2045, cela représente une économie de Fr. 2'140'000.00.

Pour le groupe 7 Villages, même s'il y a un surcoût de Fr. 4.00 de plus par habitant pendant 10 ans, on économise ensuite de manière plus importante. Du point de vue strictement financier, l'économie se monte à de Fr. 100'000.00 sur les 10 premières années.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) reconnaît la véracité des calculs de M. François Genetelli. Il constate que la commune de Montagny est devenue tout d'un coup terriblement importante. Le paradoxe, c'est que malheureusement, elle ne peut plus rien négocier aujourd'hui. On doit adhérer, accepter, sur la base des chiffres, il semble que l'on n'ait pas le choix. Mais il se demande

tout de même ce qu'est-il encore possible de négocier ? Le transfert d'un emploi à la STEP régionale ? Il existe en outre des inconnues sur le démantèlement. Il s'étonne que cette affaire, qui occupe la commune depuis 5 à 6 ans, ne donne plus lieu à des négociations. Il souhaite que le Conseil communal insiste pour entrer en négociation, si c'est encore possible. Il faut fixer des conditions. Par ailleurs, il aimerait bien être associé à ce projet, si possible. Il termine en déplorant que la commune soit mise devant le fait accompli, il aurait fallu que le Conseil communal puisse défendre mieux les intérêts de la commune en amont.

M. Rémy Grether répond qu'il y avait moyen de négocier. Cela s'est fait par son prédécesseur au sein du groupe de pilotage. Une séance d'information a été prévue mais seuls très peu de membres du Conseil général y ont participé. A un moment, il s'agit de prendre ses responsabilités plutôt que de déplorer d'être mis, à la fin, devant les faits accomplis.

Mme Chantal Genetelli, Syndique, complète les propos de M. Rémy Grether en précisant qu'il s'agit ce soir de se prononcer sur les statuts de l'Eparse. Elle indique qu'en cas d'acceptation, la commune pourra être représentée au comité de direction. Ainsi elle pourra se faire entendre.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) indique que l'absence des membres du Conseil général à la séance d'information n'est pas de la responsabilité du Conseil général. Celui-ci n'a pas été invité. Elle explique que la responsabilité du Conseil général est de se prononcer sur des dossiers complets, ce qui n'était pas le cas en décembre, d'où le refus du Conseil général.

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) estime que le raccordement de Torny à l'Eparse n'est pas un argument qui est déterminant. Sachant que la commune achète de l'eau à Torny, il demande que cette commune paie son droit de passage dans les collecteurs communaux pour l'écoulement de ses eaux usées à Payerne.

M. Rémy Grether répond que c'est l'Eparse qui gèrera cet aspect. Pour la commune, ce n'est pas possible de se déterminer.

M. Daniel Schrago (Gauche plurielle) déplore que l'Etat de Fribourg ne verse aucune subvention, quand bien même il presse notre commune pour une adhésion à l'Eparse.

M. Rémy Grether répond qu'effectivement, l'Etat de Fribourg ne verse aucune subvention. La pression est due au fait que sans l'adoption de Montagny, toutes les autres approbations des communes deviennent caduques. Elles devront toutes revoter.

Mme Gisèle Genilloud estime que la décision de ce soir est très politique.

M. Rémy Grether répond qu'elle est politique du fait que c'est le politique qui a opté sur le concept de l'épuration des eaux dans le canton de Fribourg. Mais elle est aussi pragmatique pour une vision à long terme de l'épuration des eaux.

M. Daniel Francey (7 Villages) se demande si un refus ce soir permettra de renégocier l'adhésion de la commune à l'Eparse.

M. Rémy Grether lui répond par la négative. La commune de Montagny ne pourra pas renégocier son adhésion.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) aimerait savoir où en est la commune avec la séparation des eaux, car cela aura une influence sur le coût de fonctionnement à l'Eparse.

M. Rémy Grether répond que la commune a quatre ans pour finir la mise en séparatif de ses eaux. La STEP de l'Eparse sera mise en eau en 2024. Pour Mannens, le projet de réalisation de la dernière étape est en cours de finition. Les travaux débuteront au printemps. Pour Montagny-la-Ville, il reste encore deux ou trois étapes à réaliser.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) a la mauvaise impression d'être mis sous pression. Il déplore la lettre de M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat. Il en est déçu.

M. Rémy Grether répond que l'Épaise a besoin de Montagny pour parvenir au nombre de 24'000 équivalents/habitants, qui permet de dispenser au paiement de la taxe de lutte contre les micropolluants. A l'Épaise, Montagny représente 10 % des voix et dès lors, il sera possible d'influencer les débats, dans cette limite.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) se demande s'il y a d'autres possibilités de raccordement. Elle a compris que le village de Corserey serait raccordé à une autre Step.

M. Rémy Grether répond que Montagny n'a que le choix de Payerne, du point de vue rationnel. Il explique que l'on pourrait transvaser nos eaux usées ailleurs mais cela conduirait à des coûts exorbitants pour le pompage des eaux.

M. Thierry Fuchsmann, ingénieur de RIBI, confirme que pour relever les eaux sur 50 mètres, cela coûte environ 6 millions de francs. C'est un montant très important et dès lors, la solution la plus cohérente pour Montagny est de se raccorder à l'Épaise.

Mme Gisèle Genilloud (Gauche plurielle) relève que les documents de M. Fuchsmann ne sont pas à jour en fonction des dernières analyses de la STEP qui sont excellentes. Elle déplore que l'exploitant de la STEP n'ait pas été contacté concernant ce projet de STEP régionale.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Il demande à celles et ceux qui approuvent l'adhésion à l'Épaise pour la construction de la STEP régionale de Payerne de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 17 avis positifs, 4 avis négatifs et 5 abstentions.

Le Président indique l'adhésion à l'Épaise est acceptée à la majorité du Conseil général. Il passe au point suivant.

### **3. Adoption du règlement relatif à distribution d'eau potable.**

Le Président se réfère aux documents transmis avec la convocation et donne la parole au Conseil communal concernant cet objet.

M. Rémy Grether, conseiller communal, explique que la mise en application de la nouvelle loi cantonale sur les eaux a conduit à l'obligation pour les communes d'établir un plan pour les infrastructures d'eau potable. Sur la base de ce plan, les communes doivent établir un nouveau règlement communal qui prenne en compte le financement de la valeur de remplacement des installations.

Le Conseil communal a donc établi un nouveau règlement communal, qui se base sur le règlement-type du canton. Il a demandé l'appui du bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour l'élaboration du nouveau règlement et soumis la tarification au service fédéral de surveillance des prix. Finalement, il a été soumis à l'examen préalable de l'Etat.

M. Rémy Grether indique qu'il s'agit essentiellement d'une mise à jour des tarifs, ce qui permettra à la commune de financer les conduites qui doivent être changées soit en raison de leur usure, soit à cause de leur sous-dimensionnement. Toutes les communes du canton doivent approuver leur nouveau règlement jusqu'en 2020.

M. Rémy Grether explique qu'il s'agit aussi pour la commune de combler une lacune concernant l'encaissement des taxes de raccordement pour les zones d'activité. Actuellement, la commune ne peut facturer qu'un montant forfaitaire très faible, qui n'est pas en rapport avec le besoin en eau des constructions en zone d'activité.

M. Rémy Grether indique ensuite qu'il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle taxe de base sur les terrains qui se trouvent en zone à bâtir. Cette nouvelle taxe de base mettra fin à la location des compteurs et aux autres taxes de base. En moyenne, l'augmentation de la facture d'eau sera

de 20 %. Pour les grands terrains se situant dans des zones à fort indice, l'augmentation sera plus importante.

M. Rémy Grether continue en indiquant que même si avoir de l'eau de qualité au robinet semble quelque chose de simple, cela ne se fait pas sans coût. Il s'agit de pérenniser la distribution d'eau à long terme.

Arrivé à la fin de sa présentation, M. Rémy Grether donne la parole à Mme Kornelia Ribi, du bureau d'ingénieurs RIBI SA à Fribourg.

Mme Kornelia Ribi indique que le prix de l'eau actuellement en vigueur à Montagny ne changera pas. La seule modification consiste à adapter la taxe de base pour le maintien de la valeur de remplacement des installations et la prise en charge des frais financiers.

Elle explique les différentes manières de percevoir la taxe de base, soit selon les surfaces de terrain en zone à bâtir (choisi par la commune du fait que la taxe de base pour l'épuration est perçue selon ce principe), selon les diamètres de compteurs (cela pose des problèmes, les compteurs n'étant pas toujours adaptés à la consommation) et selon le nombre de robinets, de douches, d'appareils ménagers raccordés (cela pose problèmes du fait de l'inventaire à établir et de sa mise à jour).

Des trois manières de taxer, la meilleure solution, et c'est celle choisie par la commune, consiste à taxer en fonction de la surface en zone à bâtir. Elle est par ailleurs facile à mettre en œuvre du fait que la commune applique déjà ce principe pour la taxe de base pour l'épuration.

Elle précise que le tarif de la taxe de base pour Montagny a été adapté à la baisse pour tenir compte des indices bruts d'utilisation du sol qui sont relativement hauts. Ainsi, les deux éléments se compensent.

Mme Kornelia Ribi termine en expliquant que la commune a le devoir de fournir une eau de qualité. Aussi, pour un prix bien inférieur à un raccordement Internet, elle propose au Conseil communal d'adopter le nouveau règlement communal qui lui est soumis.

M. François Genetelli (7 Villages), se basant sur les comptes 2018, constate qu'une réserve de Fr. 16'000.00 a été constituée en 2018, alors que la commune achetait encore de l'eau pour Fr. 79'000.00 à Torny, chose qu'elle ne fera plus dès 2020. Il se demande dès lors pourquoi on devrait augmenter le prix de l'eau si les charges vont diminuer.

Mme Kornelia Ribi répond à M. François Genetelli que dans le calcul des tarifs, il a été tenu compte de ce changement. Les tarifs proposés sont donc adaptés à cette situation. Elle précise que les tarifs ont fait l'objet d'un examen minutieux, et même soumis à Monsieur Prix à Berne. Quant à la réserve de Fr. 16'000.00 constituée la première fois en 2018, elle est bien faible en regard du coût de renouvellement des installations et des investissements consentis ces dernières années et prévus les années prochaines. Elle donne ensuite des exemples concrets, sur la base de scénarii pour une villa et pour un immeuble locatif.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande s'il est normal de faire payer à des propriétaires privés en zone d'intérêt général des factures astronomiques, sachant qu'ils ne peuvent rien faire car l'affectation des terrains est d'intérêt public.

Mme Kornelia Ribi ne peut répondre à cette question qui est purement liée au plan d'aménagement local. C'est un problème à régler dans le cadre du plan d'aménagement local.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) estime pour sa part que l'on devrait continuer avec le règlement actuel encore un moment et attendre pour augmenter les tarifs. Pour lui, la situation est un peu trop floue.

Mme Kornelia Ribi explique que le nouveau règlement n'est pas révisé pour provoquer une hausse du prix de l'eau. Si ce devait être l'objectif, le Conseil communal n'a pas besoin d'un nouveau règlement, du fait que le règlement actuel dispose de suffisamment de marge tarifaire

pour le faire. En fait, le but du Conseil communal, avec la demande d'approbation de ce nouveau règlement, est de se conformer à la nouvelle loi sur les eaux, ce que toutes les communes du canton doivent faire.

M. Hubert Terrapon (Continuité et Avenir) estime qu'il serait intéressant de comparer les différents tarifs dans la région.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) indique qu'il faut être prudent avec les comparatifs de prix. Une petite commune aura des tarifs plus bas qu'une commune étalée sur un grand territoire comme Montagny.

La parole n'est plus demandée et le Président soumet le règlement relatif à distribution d'eau potable à l'adoption du Conseil général. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'adoption du règlement relatif à distribution d'eau potable de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 10 avis positifs, 12 avis négatifs et 4 abstentions.

Le Président indique que le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau est refusé à la majorité du Conseil général. Il passe au point suivant.

#### **4. Informations du Conseil communal.**

##### **a) Centre de santé.**

Le Président donne la parole à Mme Barbara Rothen, conseillère communale, qui indique que le Conseil communal se soucie du manque de médecin généraliste dans la région. Plusieurs cabinets sont en passe d'être fermés et les médecins restants refusent de nouveaux patients. Par ailleurs, les services des urgences des hôpitaux régionaux sont fréquemment surchargés. C'est pourquoi, le Conseil communal étudie la création d'un centre de santé dans la commune. Il est en contact avec une société spécialisée en la matière pour répondre au besoin de la commune. Le Conseil communal reviendra avec des informations supplémentaires lors des prochaines séances de Conseil général.

##### **b) Projet global « école, sports et administration »**

Le Président donne la parole à M. Wenceslas Rémié, conseiller communal.

###### **– Information sur le planning.**

M. Wenceslas Rémié, après avoir rappelé un bref historique du dossier, informe qu'un mandat a été donné à un bureau d'architectes pour étudier la centralisation et la décentralisation des écoles. Dans ce cadre, des séances se sont déroulées avec la commission spéciale du Conseil général et les chefs de groupe du Conseil général. Une séance d'information et d'échange est prévue le 3 octobre avec les membres du Conseil général et une séance d'information publique est planifiée le 5 novembre. Le Conseil communal a pour objectif de présenter un crédit pour le concours d'architecte dans le cadre du budget 2020, lors de la séance de Conseil général du 5 décembre 2019, ceci afin d'avancer avec le projet global.

###### **– Information sur les infrastructures sportives.**

M. Hubert Oberson, conseiller communal, informe que le Conseil communal a demandé des offres à trois bureaux d'architectes et à trois bureaux d'ingénieurs pour le lancement du projet d'infrastructures sportives. Le planning retenu est le suivant :

- 30 septembre : Retour des offres.
- 15 octobre : Désignation des bureaux retenus.

- 10 novembre : Finalisation du projet.
- 1<sup>er</sup> décembre : Mise à l'enquête et envoi des soumissions.
- 20 janvier : Retour des soumissions.
- 10 février : Analyse des soumissions.
- Dès réception du permis de construire au printemps 2020 : Début des travaux.

### **c) Autres informations.**

Sur demande du Président, il n'y a pas d'autres informations du Conseil communal et le Président passe au point suivant.

## **5. Réponses aux questions ouvertes du 21 mai 2019.**

Le Président se réfère au document transmis par le Conseil communal qui répond aux questions en suspens du Conseil général. Il passe au point suivant.

## **6. Divers.**

Le Président ouvre la discussion.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) estime que le Conseil général est quelque peu balloté avec le projet global « Ecole – sports – administration ». Il y a plein de choses qui se sont passées ces dernières années, depuis la législature précédente, et elle est en souci et inquiète pour ce projet qui manque de coordination entre les différents conseillers communaux.

Mme Gisèle Genilloud (Gauche plurielle) se dit elle aussi inquiète, car en tant que membre de la commission du Conseil communal, il y a un manque de suivi et d'information concernant le projet global « Ecoles – sports – administration »

Le Président répond que le Conseil communal prévoit d'informer le Conseil général et la population en octobre et en novembre.

M. Jean-Patrick Daidié, vice-syndic, fait état de l'avancement du dossier et des analyses effectuées dans le cadre de la commission du Conseil communal. Il cite également les séances et les rapports avec le bureau d'architectes, dans l'analyse de la variante décentralisation demandée par le Conseil général. M. Daidié indique ne pas bien comprendre que l'on puisse penser que rien n'avance dans ce dossier. Ce n'est pas le cas, les choses bougent en tenant compte de tous les éléments, notamment le projet sport.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) indique ne pas bien comprendre le travail des deux commissions, celle du Conseil général et celle du Conseil communal. Il a la fâcheuse impression que l'on ne travaille pas main dans la main dans ce dossier.

Mme Martine Currat (Gauche plurielle) a pu constater, lors de la séance à laquelle elle a participé le 28 août dernier, un manque flagrant de leadership sur ce projet. C'était d'ailleurs le ressenti de tous les participants à cette séance. Elle invite le Conseil communal à se parler et à discuter ensemble du projet global.

M. Eric Pont (7 Villages) s'inquiète du nouvel emplacement de bus qui nécessitera qu'une personne doive s'y rendre pour l'Accueil extrascolaire afin d'accompagner les enfants. Il demande s'il n'est pas possible de rétablir l'ancien emplacement pour simplifier la prise en charge des enfants.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, répond que les travaux ont été mis à l'enquête et l'autorisation de construire surviendra prochainement. Dans ce cadre, plusieurs endroits ont été étudiés et l'emplacement de Cousset-Centre est le seul qui a été retenu.

M. Eric pont (7 Villages) demande que la commune s'occupe mieux du petit chemin derrière l'ancien café-restaurant de Montagny-la-Ville, notamment par la pose d'une barrière pour sécuriser les piétons.

M. Hubert Oberson admet qu'il y a quelque chose à faire et demandera au service de voirie de faire le nécessaire.

M. Eric Pont (7 Villages) informe que des bureaux pourraient être loués dans le nouveau bâtiment des Fauvettes à Montagny-la-Ville. Il propose au Conseil communal de s'en intéresser pour des salles de réunions, pour le Conseil général, par exemple.

Mme Barbara Rothen, conseillère communale, informe que les bureaux des Fauvettes seront utilisés par l'association des communes du district de la Broye pour l'organisation des soins. Dès lors, la disponibilité des locaux proposés par M. Eric Pont n'est plus assurée.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) demande où en est l'examen des collecteurs des eaux dans le quartier du Pré Michel à Montagny-la-Ville. Il a déjà subi une inondation et il espère ne pas subir pareille mésaventure à nouveau.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que c'est un dossier en cours. L'étude de mise en séparatif est prévue l'an prochain dans le quartier du Pré Michel à Montagny-la-Ville. En attendant, M. Rémy Grether va analyser ce problème pour éviter toute inondation à l'avenir.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) demande où en sont les dossiers relatifs aux bassins de rétention des eaux dans la commune.

M. Rémy Grether, conseiller communal, répond que les emplacements sont prévus et que les dossiers sont en cours d'élaboration.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) informe que le rétrécissement des chaussées à la route du Jordil à Mannens pose problèmes par manque de signalisation. Il semble que le Conseil communal ait répondu qu'il étudiait la chose mais il n'y a plus eu d'information depuis.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, informe que le Conseil communal n'a pas de problème particulier avec ces rétrécissements de chaussées. M. Jean-Patrick Daidié, vice-syndic, indique qu'une analyse de sécurité routière a été menée sur toute la commune et que des solutions ont été proposées au Conseil communal sur certaines situations particulières.

M. Yannick Joye (Continuité et avenir) relève qu'entre Grandsivaz et Montagny-les-Monts, dans la forêt, il y a un risque d'accident non négligeable dû à l'étroitesse de la route et à la vitesse élevée de circulation des véhicules. Il demande s'il n'est pas possible de limiter la vitesse à cet endroit.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, répond que les normes à respecter pour une limitation de circulation sont très strictes. Il estime que ce sera difficile de limiter la vitesse à cet endroit. Mais seule une demande à faire au Service des Ponts et Chaussées permettra de s'en assurer.

M. Daniel Francey (7 Villages) estime qu'il serait plus opportun d'élargir la chaussée à cet endroit, rien que pour permettre un croisement aisé, ce qui est difficile aujourd'hui, notamment pour le bus de transport public.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, répond que l'étroitesse des routes est une mesure qui permet de limiter la vitesse et donc d'améliorer la sécurité.

M. Sébastien Jaquet (7 Villages) se plaint de la vitesse excessive des véhicules à la route de la Cabuche à Montagny-la-Ville. Il propose la pose d'un panneau pour attirer l'attention des usagers de la route.

M. Gilbert Fragnière (Gauche plurielle) demande au Conseil communal si c'est bien nécessaire que les pompiers interviennent à 2 heures du matin, toutes sirènes hurlantes, pour un feu de haies. Cela provoque des nuisances qui gênent les habitants de Cousset.

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) et commandant du feu, répond que l'alarme indiquait un feu près d'un bâtiment. Dès lors les pompiers ont considéré cette alarme comme de première importance, d'où l'enclenchement des sirènes.

M. Daniel Francey (7 Villages) demande au Conseil communal de procéder à l'entretien du sentier qui mène du restaurant à l'impasse des Hirondelles. Il constate que ce chemin manque d'entretien.

M. Hubert Oberson, conseiller communal répond que l'entretien de ce sentier est assuré par la commune. Le souci relève d'un autre problème qui n'est pas du ressort de la commune.

M. Daniel Schrago (Gauche plurielle) demande ce qu'il en est de sa demande d'ouverture de l'administration communale l'après-midi. On lui a demandé d'attendre le résultat de l'audit et aujourd'hui il est toujours sans réponse.

Mme Chantal Genetelli, Syndique, répond que l'horaire d'ouverture de l'administration communale est adapté en fonction des vacances et de la surcharge de travail du personnel administratif. Pour l'heure, il n'est pas prévu d'étendre les horaires de l'administration communale.

La parole n'est plus demandée et le président clôt la séance à 22h00

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Christophe Vienne

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	excusé
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	excusé
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 14	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Zanetta Blanc	Nathalie	Route des Murailles 3	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	excusé
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hironnelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	excusé
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	